

Fédération Sportive et Gymnique du Travail

PUBLICATION DE COURSE

Titre de l'épreuve : Cyclo - Cross du Téléthon. Epreuve comptant pour le Trophée Interrégional DNA

Date de l'épreuve : Dimanche 24 Novembre 2019

Club organisateur: MJC Buhl

Dossards : à partir de 12h00 au Cercle 2 rue du 5 Février à Buhl

Parking: Cercle 2 rue du 5 Février à Buhl

Lieu du départ et d'arrivée : Chemin de l'étang rue du Breuel à Buhl

Horaires de Départ

13h00 pour les Poussins (7mn de course)
13h00 pour les Pupilles (10mn de course)
13h15 pour les Benjamins (15mn de course)
13h45 pour les Minimes (20mn de course)
14h15 pour les Cadets, Dames, SV4 et Anciens (30mn de course)

15h15 pour les Cadets, Dames, 5v4 et Anciens (30mn de course)

Droits d'engagement : Licenciés FSGT : 5 € par chèque, sur place 8€

Non licenciés + FFC : 10 €, gratuit de poussins à benjamins

Lieu et horaire des remises de prix : 16 h 30 Cercle 2 rue du 5 Février Buhl

Engagements: avant le mercredi 20 novembre 2019 à

Maurice EMMENECKER 3 rue Edmond Rogelet 68530 BUHL

Chèque à l'ordre de la MJC Buhl

Informations complémentaires : L'ensemble des recettes est intégralement

reversé au Téléthon

Tél. 06.33.36.85.82 Email: maurice.emmenecker@wanadoo.fr

Contrôle médical : bureau à la Caserne des Pompiers

Participation aux épreuves de cyclo-cross

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives, à l'exception des seuls licenciés FFC de 1^{ère} catégorie et ceux totalisant plus de 200 points au classement national FFC établi en septembre 2019.

Les non licenciés FSGT devront présenter un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme de compétition

<u>IMPORTANT</u>: Le règlement de l'épreuve sera celui de la Commission Régionale de Cyclisme FSGT. Le port du casque est obligatoire. Les commissaires sont ceux désignés par la Commission.